

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 50 (1905)
Heft: 6

Artikel: Exercice de campagne à double action
Autor: N.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exercice de campagne

A

DOUBLE ACTION

Le moment approche où, en vue des cours de l'automne prochain, nos chefs de régiments, de bataillons, de compagnies, devront établir le programme des exercices de leurs unités. Il paraît donc utile de consacrer partiellement les prochaines livraisons de la *Revue militaire suisse* à quelques articles d'instruction pratique analogues à ceux que nous avons publiés il y a deux ans et quatre ans.

Toutefois, nous croyons bien faire en changeant de méthode. Au lieu de poser des problèmes tactiques, nous publierons un ou deux programmes d'exercices, que nous soumettrons à la critique et aux observations de nos camarades. Nous les prions de bien vouloir nous adresser ces critiques et observations par écrit; elles pourront faire l'objet d'une discussion dans la livraison suivante.

Le travail que nous publions aujourd'hui est celui d'un élève d'une des dernières écoles centrales supposé commandant de bataillon. Il avait reçu l'ordre d'organiser un exercice de campagne à double action à prévoir dans son ordre du jour et de formuler les ordres des chefs de détachements.

Son bataillon est supposé cantonné à Jussy (canton de Genève). Place d'exercice : secteur compris entre Jussy, Gy, Corsier, Vézenay, Chevrier et Presinge. (Carte 1 : 100 000.)

ORDRE DU JOUR POUR LE...

Matin: 7—8 h. : Ecole de Section.
8—10 h. : Ecole de Compagnie.
10—11 h. : Connaissance de l'arme et nettoyage.
11—12 h. : Soins de propreté.

- Soir: 12 h. : Repas de la troupe.
 1 h. : Déconsignation dans le rayon des cantonnements.
 4 h. : Appel en chambres.
 4¹⁵ h. : Soupe.
 5 h. : Rassemblement du bataillon comme suit: I^{re} et II^{me} compagnies sur la place du Temple à Jussy; III^{me} et IV^{me} compagnies sur la place de l'Ecole au Château. Tenue de campagne, sauf la seconde paire de pantalons et de chaussures qui restent au cantonnement. — Munition: 6 cartouches par homme à remettre au n° 4 du second rang, dans chaque groupe. — La I^{re} et la II^{me} compagnies porteront la bande blanche. — Chaque compagnie sera munie d'un fanion bleu qui marquera une compagnie supposée.
 5¹⁵ h. : Départ pour un exercice de campagne, selon instructions spéciales données aux commandants des détachements.
 10—10¹/₂ h. : Rentrée au cantonnement. — Une demi-heure après la rentrée, extinction des feux.

Soldats du train :

Soir: 5—7 h. : Ecole de conduite sous la direction du caporal du train.

N.B. Les commandants des compagnies I et III se présenteront à 2 h. soir au bureau du Commandant de Bataillon pour recevoir ses ordres.

Supposition générale.

Parti rouge :
 Commandant: Cap. X.
 Troupes: III^{me} et IV^{me} comp.
 I^{re} et II^{me} comp. supposées

Parti blanc :
 Commandant: Cap. Y.
 Troupes: I^{re} et II^{me} comp.
 III^{me} et IV^{me} comp. supposées

Un corps rouge se retire du Fort de l'Ecluse par Genève sur Thonon. Un corps blanc le poursuit. — Arrivé dans la région de Veigy et Douvaine, le corps rouge se dispose à stationner et se couvre par une ligne d'avant-postes de la rive gauche du Lac Léman à St-Cergues (au pied des Voirons). Le corps blanc stationne dans la région Eaux-Vives, Chêne, Vandœuvres et se couvre par des avant-postes *de la rive du Lac à Juvigny.*

Situation spéciale.

Parti rouge.

L'ennemi (parti blanc) qui nous poursuivait s'est arrêté dans la région Eaux-Vives, Chêne, Vandœuvres. Il se couvre par une ligne d'avant-postes sur la ligne Lac—Juvigny.

Notre gros stationne dans la région Veigy—Douvaine et se couvre sur une ligne Lac—St-Cergues. — Notre régiment est chargé de couvrir le stationnement et, à cet effet,

Parti blanc.

L'ennemi (parti rouge) que nous poursuivions s'est arrêté dans la région Veigy-Douvaine avec avant-postes sur la ligne Lac—St-Cergues.

Notre gros stationne dans la région Eaux-Vives—Chêne—Vandœuvres et se couvre par des avant-postes sur la ligne Juvigny—Lac.

Notre régiment fournit les avant-postes. Notre bataillon couvre le sec-

de former les avant-postes. Notre bataillon couvre le secteur de Corsier (non compris) à Gy (compris). Nous sommes appuyés à droite jusqu'au lac et à gauche jusqu'à St-Cergues.

teur de la route à Choulex-Capite-Douvaine (compris). — Nous sommes appuyés à droite depuis Juvigny et à gauche jusqu'au lac.

Dispositions de manœuvres.

Le parti blanc se rendra sur sa ligne d'avant-postes de Jussy par Chevrier et Choulex.

Le parti rouge se rendra sur sa ligne d'avant-postes du Château par La Creuse et Gy.

Les premières patrouilles ne seront pas envoyées avant 6 h. 30 soir.

Le commandant de bataillon et son adjudant sont autorisés à circuler librement d'un parti à l'autre.

Le gros des avant-postes sera marqué par des fanions.

Ordre d'avant-postes donné par le

Parti rouge.

- 1^o Dispositif des troupes ennemies comme ci-dessus.
- 2^o Dispositif des nos troupes comme ci-dessus.
- 3^o III^{me} compagnie, secteur de droite, de la lisière E de Corsier à la route Merlinge-Veigy comprise. Poste de passage sur la route Douvaine-Genève. Patrouilles direction Capite, Le Carre.

IV^{me} compagnie, secteur de gauche, du secteur de la III^{me} compagnie (soit route Meinier-Veigy non comprise) à Gy (compris). Poste de passage sur la route Gy-Meinier. Patrouilles direction Choulex, Presinge. Personne ne passe, à l'exception des civils venant de la direction de Genève et environs, que l'on enverra au gros.

I^{re} et II^{me} compagnies supposées et marquées par des fanions bleus, gros des avant-postes au croisement des routes Les Mermes-Corsier et Les Mermes-Meinier, en bivouac.

Emplacement de combat sur la ligne des avant-postes où l'on résistera le plus longtemps possible.

Parti blanc.

Id.

Id.

I^{re} compagnie, secteur de droite, de Choulex (compris) au Carre. Poste de passage sur la route Carre-Compois. Patrouilles direction Gy.

II^{me} compagnie, secteur de gauche, du Carre à la route Capite-Douvaine (comprise). Poste de passage sur la route Capite-Douvaine. Patrouilles direction Meinier-Corsier. Personne ne passe, à l'exception des civils venant de Douvaine et environs que l'on enverra au gros.

III^{me} et IV^{me} compagnies (marquées chacune par un fanion bleu), gros des avant-postes à la croisée des routes Vandœuvres-Carre et Choulex-Capite, au bivouac.

Id.

- 4^o Matériel de campement à réquisitionner dans les localités les plus voisines. Feux de campement interdits. Les chars du bataillon ne viendront pas. — Malades évacués sur Veigy. Id.
Malades évacués sur Vandœuvres.
- 5^o Je me tiens au gros où les rapports me parviendront. Capitaine Z. mon remplaçant. Mot de passe: Evian. Je me tiens au gros où les rapports me parviendront. Capitaine W. mon remplaçant. Mot de passe: Chêne.

Ordre du Commandant de Régiment, reçu à 8^h 15, soir :

Chevrier, 27, 4. 05, 8 h. soir.

Des rapports reçus, il paraît être établi que les avant-postes ennemis occupent faiblement la ligne Lac-Corsier-Gy-St-Cergues. Je veux chercher à m'en emparer. Vous recevez en conséquence l'ordre de lever vos avant-postes dès maintenant et de marcher par la route Carre-Meinier sur la ligne ennemie. Le départ doit s'effectuer à 9 h. — Je marcherai sur la route Genève-Douvaine où les rapports me trouveront.

Durée approximative de l'exercice : 5 heures.

But : Service d'avant-postes, marche de nuit, combat de nuit.

Les ordres sont remis, sous plis cacheté, aux deux commandants de détachement par le commandant de bataillon. — Chaque pli renferme sa supposition générale, les dispositions de manœuvre et la situation spéciale du parti intéressé.

Genève, le 27 avril 1905.

Major N. N.

Travail proposé : Critique du professeur.

Délai de livraison : 30 juin courant.

Nous proposons, en outre, à nos camarades l'élaboration d'un programme d'exercices pour une séance d'instruction d'un régiment, d'un bataillon ou d'une compagnie, au choix. Indiquer la durée prévue de la séance.